REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

DELIBERATION N° 2026-1014-09

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 14 octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation
8 octobre 2026

Objet de la délibération
Rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE

L'an deux mille vingt-six, et le quatorze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Aline LEJEUNE - Dorothée PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mme Catherine VANDEWATTYNE M. Antonin FERREIRA ROCHE.

Absentes excusées : Mme Laurence GEFFROY - Mme Ophélie BEASLAY (pouvoir à M. Alexis BRILLET).

Absent : M. Jérémy VISCONTI.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 243-9-1 du Code des juridictions financières, les Entreprises Publiques Locales ayant fait l'objet d'un contrôle par une Chambre régionale des comptes (CRC) doivent réaliser un rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la juridiction financière.

Ce rapport, après avoir été présenté à l'organe collégial de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE le 20 mai 2026 doit être obligatoirement transmis à l'ensemble des collectivités et groupements actionnaires. La loi impose que ce rapport soit soumis à l'assemblée délibérante de chaque actionnaire afin d'y faire l'objet d'un débat.

La commune de LIANCOURT, en sa qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE, a reçu notification de ce rapport d'actions, annexé à la présente note.

Ce rapport détaille les mesures correctives et les engagements pris par la SPL pour répondre aux observations de la CRC concernant le contrôle portant sur les années de 2018 à 2022/2023 dont les éléments relevés étaient :

- 1 rappel au droit : modifier l'objet social - fait - nouvel objet social approuvé en AGO le 10 février 2026
- 5 recommandations :
 - faire plus de réunions avec les actionnaires : 1 réunion mini en plus /an
 - préciser les conventions de mandat : les nouvelles conventions sont à approuver lors du présent conseil
 - mettre en place un plan d'affaires : le premier plan d'affaires de la société a été approuvé le 28 novembre 2025, il fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année
 - présenter en CA une analyse financière plus adaptée à son activité et présenter un budget prévisionnel à voter par ce dernier : mis en place dès 2025 sur l'exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

- présenter au CA une étude sur l'équilibre financier des opérations et fixer un niveau de prix pertinents : partiellement réalisé avec la nouvelle grille tarifaire, suivi à poursuivre avec un groupe de travail à renommer.

Il est ainsi demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la communication de ce rapport précisant les actions correctives ou actions mises en œuvre pour répondre aux attentes de la CRC et de procéder au débat requis par la loi.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-9-1,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE,

Vu le rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE transmis à la collectivité,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de débattre sur le rapport exposant les actions entreprises par la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes.
- de prendre acte du rapport d'actions de la SPL ADTO-SAO devenue INGE'OISE joint en annexe.
- de la charger de transmettre la présente délibération à la SPL INGE'OISE afin que cette dernière puisse justifier du respect de la procédure auprès de la CRC.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 15 octobre 2026
Le Maire,

VILLE DE LIANCOURT (60140) MAIRIE

Laëtitia COQUELLE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE

Rapport sur les suites données aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Période contrôlée : 2018/2022

Date de communication du rapport définitif de la CRC : 20 janvier 2025

Présentation en conseil d'administration : 19 mars 2025

1. Rappel du contexte

La Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de la gestion de la Société publique Locale ADTO-SAO portant sur la période 2018 à 2022. Son rapport d'observations définitives a été communiqué à la société le 20 janvier 2025 et présenté au conseil d'administration et assemblée spéciale des actionnaires minoritaires le 19 mars 2025.
Conformément à l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, le présent rapport a pour objet de présenter aux actionnaires de la SPL lors de son assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et du conseil d'administration du 20 mai 2026 les suites données aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

2.Mise en place de groupes de travail

Dès présentation du rapport le 19 mars 2025, des groupes de travail composés de représentants des collectivités actionnaires, d'experts comptables et de membres du personnel se sont organisés pour travailler les points soulevés par le rapport de la CRC, deux groupes ont ainsi été mis en place :

Objectif du Groupe 1 :
Rédaction de l'objet social prenant en compte les observations de la Chambre régionale des comptes, cet objet devant être précisé, en lien avec les compétences des actionnaires.

Ce groupe s'est attaché à analyser les besoins et attentes des actionnaires pour les années à venir, tout en veillant à :

- Ce que l'activité de la société soit en lien avec au moins une compétence de chaque collectivité actionnaire,
- La complémentarité des missions qu'elle entend exercer.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE
L'ingénierie au service des territoires

De telle sorte que les domaines d'intervention ainsi que les missions soient clarifiés. Il a également collaboré aux sujets à travailler pour établir le premier plan d'affaires de la société.

Objectif du Groupe 2

Réfléchir au contenu du Plan d'Affaires à 3 ans à mettre en place

Travailler le Règlement Intérieur de la société, pour le clarifier et le compléter quant au fonctionnement et au rôle du conseil d'administration.
Revoir ou vérifier la justesse des modalités et des tarifs d'intervention de la société pour le compte de ses actionnaires.

Les intervenants aux groupes de travail :

Les ACTIONNAIRES	**Représentant**	**fonction**
Andeville	Mme Aynard	Conseillère municipale
Lihus	Mme Moittié	Maire
CD60	Mme Cordier	Conseillère départementale
Grandvilliers	Mr Douchet	Maire
St Martin le Noeud	Mr Hennequin	Conseiller municipal
Chaumont en Vexin	Mme Lamarque	Maire
Avrechy	Mme Lequen	Maire
Ercuis	Mr Nigay	Maire
Froissy	Mr Feigueux	Maire
CD60	Mr Pype	Président du CA Conseiller départemental
Le Fayel	Mr Thaye	Conseiller municipal
Vaudancourt	Mr Colson	Maire
Cauvigny	Mr Chable	Maire
Les EXPERTS		
PLC Cabinet comptable	Mr Chiss	Expert comptable
ORCOM	Mr Cocuelle	Commissaire aux comptes

Les ateliers ont été réunis les 23 mai, 04 juin 2025.
Les groupes de travail réunis autour du futur objet social de la SPL ont permis d'ouvrir un espace d'échange constructif entre élus et partenaires. Cette séquence a favorisé une expression libre des attentes et des besoins des collectivités actionnaires.

Les élus ont notamment pu faire remonter leurs priorités en matière d'accompagnement, en soulignant la nécessité d'un outil souple, réactif et adapté aux réalités locales.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

Plusieurs interventions ont insisté sur l'importance de renforcer l'ingénierie territoriale, en particulier pour les petites collectivités souvent dépourvues de moyens techniques internes.

Les participants ont également exprimé leur volonté de voir la SPL se positionner comme un acteur central de l'aménagement durable, en intégrant notamment les enjeux énergétiques dans ses missions et une aide à la construction budgétaires des projets.

La participation à la construction du nouvel objet social a été centrée sur la lisibilité de l'offre de services, avec le souhait d'une clarification des domaines d'intervention et des modalités d'accompagnement.

Le projet de plan d'affaires a été présenté comme un levier essentiel pour traduire ces orientations en trajectoire opérationnelle, en intégrant des hypothèses réalistes de développement.

La présence de notre expert-comptable et notre Commissaire aux comptes a permis d'apporter un éclairage technique sur la soutenabilité financière du modèle envisagé et sur les équilibres économiques à atteindre. Leur clientèle et parcours personnel font que leur expertise est parfaitement ciblée sur les SPL et les collectivités locales.

Ces interventions ont contribué à sécuriser les hypothèses retenues, en attirant l'attention sur les points de vigilance, notamment en matière de structuration des charges, de volume d'activité.

Enfin, les observations issues du rapport de la Chambre régionale des comptes ont été prises en compte dans la réflexion globale. Elles ont conduit à intégrer des mesures visant à renforcer la transparence, la maîtrise des risques et la consolidation du modèle économique de la SPL.

Une réunion de restitution avec l'ensemble des membres des groupes s'est tenue le 15 octobre 2025 pour la restitution du travail .

3. Suites données aux observations

3.1 Un rappel au droit :

« modifier, dans les douze mois, les statuts de la société, afin de préciser, dans son objet social, les compétences qu'elle exerce, conformément à l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales… »

Mesures mises en œuvre : les groupes de travail, la direction assistée par le cabinet BRG avocats.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE

Etat d'avancement : réalisé , le nouvel objet social a été adopté par le conseil d'administration du 28 novembre 2025 et approuvé le 10 février 2026 par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La reprise de l'objet social a aussi été l'occasion de faire relire par des juristes l'ensemble de nos statuts et d'ajuster l'ensemble des articles au regard de l'actualité juridique des SPL.

Les statuts avec le nouvel objet social seront joints à la présente délibération à destination de la chambre Régionale des Comptes.

3.2 Le suivi des recommandations

Recommandation n° 1 : réunir plus fréquemment le conseil d'administration et l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires, et communiquer aux actionnaires une information plus approfondie sur l'activité et le pilotage de la société.

Mesures mises en œuvre : un conseil d'administration de plus est programmé par an , il est introduit la possibilité de participation élargie grâce à la visio-conférence à toutes les réunions. Enrichissement du rapport fait aux actionnaires sur la situation de la société.
Etat d'avancement : réalisé, la réunion supplémentaire est introduite dans le nouveau règlement intérieur et le nouveau modèle de rapport est adopté et reprend une forme complète déjà présentée en 2025 pour l'exercice 2024.

Dans ce cadre, la société a engagé plusieurs actions visant à améliorer son fonctionnement institutionnel et l'information de ses actionnaires. S'agissant de la gouvernance, une attention particulière a été portée à l'augmentation de la fréquence des réunions du Conseil d'administration et de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires. Compte tenu du nombre élevé d'actionnaires, la société a parallèlement adapté ses modalités d'organisation afin d'en faciliter l'accès, en intégrant dans son règlement intérieur la possibilité de participation à distance par visioconférence.

En matière d'information des actionnaires, la société a renforcé ses outils et ses moyens de communication. Le recrutement d'une alternante dédiée à ces missions vise désormais à assurer une diffusion plus régulière et structurée des informations relatives à l'activité la SPL.

En outre, le contenu des rapports adressés aux actionnaires a été revu, enrichi et restructuré, afin de présenter de manière plus détaillée les actions conduites, la situation de la société et ses perspectives.

Ces mesures traduisent la volonté de la société de se conformer aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, en améliorant la transparence de son fonctionnement et l'association de ses actionnaires à la vie sociale.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE
L'ingénierie au service des territoires

Recommandation n° 2 : inscrire, dans les conventions de mandat, des modalités précises de rendu-compte du suivi technique, administratif et financier des opérations et de leur clôture.

Mesures mises en œuvre : les groupes de travail , la direction assistée par son commissaire aux comptes et le cabinet BRG avocats
Etat d'avancement : partiellement réalisé, car les nouvelles conventions sont soumises à adoption du conseil d'administration du 20 mai 2026.

Un groupe pluridisciplinaire incluant les experts financiers mais aussi les responsables de chaque service de la SPL a réfléchi aux pistes d'amélioration du suivi technique, administratif et financier des contrats. La société s'est appuyée sur ce travail pour adapter les conventions types et leur mise en œuvre et les propose à l'approbation lors du présent conseil d'administration du 20 mai 2026.

Ces modèles permettent de formaliser dans les conventions-types des modalités de suivi opérationnel identiques pour tous les opérationnels et toutes les opérations.

Ils permettent également, à la demande du Magistrat de la CRC de distinguer les interventions relevant de la Loi ALUR et du code de la commande publique.

Recommandation n° 3 : soumettre au conseil d'administration, avant la fin de 2025, un plan d'affaires sur trois ans, et en assurer le suivi et l'actualisation dans la durée.

Mesures mises en œuvre : les groupes de travail , la direction assistée par le cabinet BRG avocats.
Etat d'avancement : réalisé, le plan d'affaires a été adopté par le conseil d 'administration du 28 novembre 2025.

Le groupe de travail du 15 octobre 2025 a validé le projet de plan d'affaire à 3 ans de la société et le plan d'affaires a été adopté lors du conseil d'administration du 10 novembre 2025.

Courant dernier trimestre 2026, une première évaluation de ce plan d'affaire sera effectuée.

Il reprend les thèmes suivants :

- Analyse financière et projections à 3 ans en fonction du contexte économico-politique
- Analyse des offre s de services en fonction des besoins des actionnaires
- Préparer l'avenir avec nos actionnaires, relations commerciales, démarches de communication
- Garantir la solidité financière avec des tarifs adaptés et création d'outils complémentaires

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE

Recommandation n° 4 : présenter au conseil d'administration, à l'appui des états financiers de l'exercice clos, une analyse exhaustive de l'évolution financière de la société, sur la base d'indicateurs adaptés à son activité, et d'un budget prévisionnel qui lui aura été préalablement soumis.

Mesures mises en œuvre : intégration dans le rapport annuel aux actionnaires.
Etat d'avancement : réalisé depuis 2025 dans le rapport 2024

La direction s'était attachée à prendre en considération les recommandations formulées par la Chambre avant la finalisation des rapports et éléments comptables portant sur l'exercice 2024.

Ainsi, le nouveau rapport de gestion a été complété d'indicateurs « sociétaux » d'égalité hommes/femmes, ancienneté, dialogue social. Les éléments financiers ont été enrichis d'une présentation du bilan en 5 colonnes permettant une meilleure lecture des flux de fonctionnement et de concessions.

Parallèlement, le budget prévisionnel est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Les pouvoirs et vote par correspondance ont été clarifiés.

La société présente dorénavant aux actionnaires une information financière enrichie d'indicateurs plus vulgarisés et commentés, à l'image de l'exercice 2024.

Recommandation n° 5 : présenter au conseil d'administration, une étude approfondie de l'équilibre financier, des opérations, et fixer un niveau de tarifs pertinents.

Mesures mises en œuvre : les groupes de travail, la direction assistée par le cabinet BRG avocats.

Etat d'avancement : partiellement réalisé, le nouveau règlement intérieur avec une nouvelle grille tarifaire a été adopté par le conseil d 'administration du 28 novembre 2025.

Le travail engagé dans le cadre de l'élaboration du plan d'affaires a mis en évidence un manque de lisibilité de la grille tarifaire de la société. Ce constat a conduit à engager une démarche de clarification des différentes modalités de tarification, à la fois dans le règlement intérieur et dans les documents de présentation à destination des actionnaires.

Par ailleurs, une analyse approfondie de l'équilibre financier des opérations a été menée, afin de mieux appréhender les conditions de réalisation des missions confiées à la SPL et d'en sécuriser la soutenabilité économique. Cette démarche a permis d'identifier des axes d'amélioration, notamment en matière de structuration des coûts et de cohérence entre les prestations réalisées et les tarifs appliqués.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE

INGE'OISE
L'ingénierie au service des territoires

Ces travaux ont vocation à aboutir à la définition d'une grille tarifaire plus lisible, transparente et adaptée aux réalités opérationnelles de la société, tout en garantissant un niveau de tarification pertinent au regard des exigences d'équilibre financier.

4. Synthèse

Le présent rapport permet de rendre compte des mesures mises en œuvre à la suite des observations formulées par la Chambre régionale des comptes. Certaines recommandations ont été pleinement suivies, d'autres sont en cours de mise en œuvre.

5. Présentation et transmission

Le présent rapport a été présenté au conseil d'administration lors de sa séance du 20 mai 2026.

Il sera transmis à la Chambre régionale des comptes conformément aux dispositions légales.

Fait à Beauvais, le

Le Président Mr Denis PYPE

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 060-216003574-20261014-2026101409-DE